

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 20 juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire

Présents : Mmes ROUSSEAU Noémie, LOMBARD Emilie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean, VERITA Jean Luc

Absent excusé : Mrs CERVEAU Gilles.

Absente représentée par procuration : Mme PRIGNOT Michèle à Mr LEONARD Jean Claude

Secrétaire de séance nommée : Melle ROUSSEAU Noémie

A l'ouverture de la séance Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations à prendre :

- Recensement de la population – Adhésion au syndicat de ramassage scolaire de Chaource.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Après avoir entendu le compte rendu du 12 avril, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Délibération pour nommer le coordonnateur et l'agent recenseur et la modalité de la rémunération :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal aura lieu en janvier 2017 dans la commune, et propose Mme GOVIN Patricia, comme coordonnateur et agent recenseur.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte.

Sa rémunération sera sur le principe des Indemnités Horaires Travaux Supplémentaires.

Délibération pour adhésion au syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Chaource :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Chaource à compter de cette année, la dernière délibération prise à ce sujet datant de 1996.

Délibération pour travaux de voirie :

Après étude du devis de voirie, le Conseil Municipal délibère et décide :

- D'accepter le devis de l'entretien de voirie 2016 pour un montant HT de 4 466 €

Un autre devis a été demandé suite à la requête de Mr et Mme LOISY Pascal, pour la bordure qui longe leur clôture actuellement en herbe.

1^{er} option :

Décapage – réglage – fourniture – transport et mise en œuvre de concassé ➤ 768 € HT

2^{ème} option :

Décapage – réglage- fourniture – transport et mise en œuvre de concassé – réalisation d'un enduit d'imprégnation – réalisation d'un enduit bicouche ➤ 3 648 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir la 1^{ère} option, un courrier leur sera transmis pour les informer. S'ils choisissent la deuxième option, ils devront se mettre en relation avec l'entreprise et prendre les travaux supplémentaires à leur charge.

Délibération pour la convention avec l'ATD pour l'agenda d'accessibilité :

Le conseil municipal accepte cette convention avec l'agence technique départementale pour réalisation de l'agenda d'accessibilité des bâtiments communaux.

Délibération pour dissolution du syndicat intercommunal d'adduction d'eau Channes – Arthonnay :

Après lecture du courrier reçu de la Préfecture de l'Aube à ce propos, le conseil municipal doit délibérer dans un délai de 75 jours à compter de la réception de celui-ci. Mais de toutes les façons il sera dissous au 31.12.2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, REFUSE cette dissolution.

Désormais nous ferons partie du SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale dans l'Aube.

Questions diverses :

* Remise à neuf des trottoirs – Grande Rue – Rue du Centre ; les administrés devront raccorder leurs eaux pluviales au regard déjà en place sur le trottoir.

* Refaire le marquage au sol, après renseignements pris au SRD, le 21 juin : les marquages aboutissant sur la route départementale sont à leur charge et seront réliés dès que la météo le permettra.

* Démolition de la bâtisse de Panfol : une prolongation de 15 jours sera accordée à Mr CLEROT, vu les conditions climatiques.

* Rappeler à Mr CLEROT que l'entretien des lignes dans les bois communaux n'est toujours pas fait à ce jour.

* Relevé des compteurs d'eau – dans le mois de juillet

* Tri sélectif : de nouvelles consignes sont affichées sur les containers et chaque foyer aura un memento distribué par CCTLB

* Travaux sur l'église : ils prennent du retard avec les conditions climatiques

* 14 juillet : Déjeuner organisé par l'Arthonnaysienne – Jeux dans l'après-midi à partir de 16 H 30, offerts par la commune et pour clôturer cet après-midi, apéritif offert avec concours de cakes salés.

Séance levée à 22 heures 30

Le Maire